



La tâche et la semaine régulière de travail

Préscolaire

		Semaine régulière de travail à l'école : 32 heures	Minutes/cycle	5 jours	
32 heures Travail / semaine	27 heures Travail/semaine	Tâche éducative: (en présence des élèves) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cours et leçons (1320 minutes) ✓ Surveillances (30 minutes) ✓ Encadrement (30 minutes) 	1380 minutes	23 heures	
		Tâche complémentaire*: (en l'absence des élèves) <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunions d'équipe/cycle, d'équipe matière, d'équipe projet ou autres réunions de comités ✓ Des rencontres de plan d'intervention ✓ Des activités de formation ou de perfectionnement ✓ Des rencontres de suivis pédagogiques ✓ Responsable de matière ✓ Classement des élèves ✓ Rencontre de supervision pédagogique ✓ Surveillance de l'accueil et des déplacements (à l'entrée et à la sortie des classe) ✓ Temps de déplacement de l'enseignante ou l'enseignant entre les établissements où elle ou il enseigne ✓ Tout autre travail prévu à la fonction générale 	240 minutes	4 heures	
	Sous-total			1620 minutes	27 heures
	5 heures Travail/semaine	Travail de nature personnelle (TNP) *: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Dix rencontres collectives ✓ Trois réunions avec les parents 		36 minutes	5 heures (300 minutes)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail en lien avec la fonction d'enseignement 		264 minutes			
TOTAL			1920 minutes	32 heures	

* Les dispositions portant sur la distribution des heures de travail ne font plus la distinction entre la tâche complémentaire et le travail de nature personnelle. Malgré la disparition de cette distinction dans les horaires, la direction d'école, à moins de situation hors de son contrôle, limite ses assignations à 30 minutes par cycle de 5 jours.

En cas de dépassement, le temps excédentaire assigné est repris au moment déterminé par l'enseignante ou l'enseignant concerné.